

Ce lundi 19 mars a eu lieu, au siège de l'AEFE, le Groupe de Travail relatif à l'ISVL de ce deuxième trimestre de l'année.

En introduction, il a été rappelé que la date de parution de l'arrêté fixant le barème ISVL de janvier n'était toujours pas connue à ce jour. Il a également été annoncé qu'aucun effet rétroactif ne serait concédé. Comme nous le soulevions déjà à l'occasion du barème de juillet, ce retard est consécutif à la réorganisation de la DB. Cet ajournement est du aussi à une étude de tous les devis demandés pour justifier le coût des loyers.

D'autre part, l'AEFE a abordé la question d'un versement annuel de l'avantage familial. Ce changement aurait pour but de limiter les impacts sur les agents en gommant les éventuels effets non rétroactifs.

Toujours concernant l'avantage familial, un point sur la situation du Mali qui a eu quelques soucis ces derniers mois. Nous sommes en mesure de vous affirmer que le lycée de Bamako a donné son accord pour le versement de la compensation sur l'avantage familial. Ce versement direct de l'établissement s'effectuera dès la parution du nouvel arrêté «avantage familial». En effet, comme nous le précisons plus haut, il n'y aura plus d'effet rétroactif sur ces arrêtés, c'est pour cette raison qu'il est attendu cette date de parution pour calculer le manque à gagner pour les personnels.

En ce qui concerne plus précisément le barème d'avril, celui-ci est en légère baisse, inférieure à 200 mille euros.

Ainsi, malgré une nouvelle baisse, certes moins importante qu'en septembre dernier, nous avons pu faire des propositions tangibles pour réduire, dans la mesure de nos possibilités, la baisse de l'ISVL pouvant impacter certains pays.

De ce fait, quatre pays se verront appliquer un barème plus favorable, ou tout du moins une baisse moins significative que celle prévue à l'origine. Il s'agit de Madagascar, de l'Éthiopie, deux pays dont nous ne cessons de rappeler les conditions difficiles, mais également la Suède et la Turquie. Pour cette dernière, un différentiel sera appliqué entre Istanbul et Ankara. Un dernier pays, le Burkina Faso, basculera d'une tendance négative à une tendance positive.

Comme vous l'aurez compris, nous sommes en attente de la validation de ces mesures. Elles ne pourront être effectives avant la parution de l'arrêté de janvier. Nous pouvons espérer que la parution de l'arrêté d'avril se fera consécutivement à celui de janvier

**Patrice MENOUD**  
*Secrétaire Général*

*Section Hors de France*

**Djamel SOUIAH**  
*Conseiller National*